

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 mai 2023

Date de convocation : 16/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIUUX-DELAGÉ Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme FETIS Sandrine

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : Renouvellement de la convention avec le Centre de Loisirs année 2023

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les tarifs de l'adhésion ont été votés par l'Assemblée Générale du CSC en date du 16 juin 2022 et applicables au 1^{er} janvier 2023. Il donne ensuite connaissance à l'assemblée des projets de conventions relatifs à la convention de subvention annuelle du CSCC (hors enfance/jeunesse) ainsi que de celle concernant le Centre de Loisirs du CSCC et propose au conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- S'engage à apporter au CSCC une subvention annuelle de 300 €,
- Maintient l'attribution de la bourse annuelle attribuée aux enfants pour les séjours d'été de 20 € par enfant,
- Approuve le montant de l'aide apportée aux familles, calculé en fonction du quotient familial indiqué sur la grille tarifaire ci-annexée, dans la limite de 350 € annuels par enfant,
- Approuve les projets de convention,
- Demande à Monsieur le Maire de signer les conventions.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait conforme en mairie le 27/05/2023,
Le Maire David CHEVALIER,

